

17 mai 2024 -20:13

Appartient à Conseil des ministres du 17 mai 2024

## Exonération des revenus du travail pour les personnes en situation de handicap en inactivité de longue durée

Sur proposition de la ministre en charge des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à assouplir les règles de cumul permises entre les allocations aux personnes en situation de handicap et leurs revenus du travail et ce, pour les personnes en inactivité de longue durée.

Le projet a pour but de clarifier la mesure introduite par l'arrêté royal du 31 janvier 2024 portant la mise en place, pour le calcul de l'allocation de remplacement de revenu, d'un système d'exonération des revenus du travail plus avantageux pour les personnes en situation de handicap en inactivité de longue durée, en vue de les encourager à reprendre le chemin du travail.

Cette mesure permet, en l'essence, aux personnes en situation de handicap inactives dans le milieu du travail de bénéficier d'exonérations plus avantageuses sur leur revenu acquis par un travail effectivement presté et ce, durant 2 ans. Par personne inactive dans le milieu du travail, nous entendons toute personne qui, avant sa mise (ou remise) à l'emploi, n'a bénéficié d'aucun revenu acquis par un travail effectivement presté par elle-même. Il s'avère cependant qu'une clarification du dispositif soit nécessaire afin d'éviter toute insécurité juridique. Le projet d'arrêté royal vise dès lors à pallier cette lacune.

Le projet d'arrêté royal est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

*Projet d'arrêté royal portant modification de l'arrêté royal du 6 juillet 1987 relatif à l'allocation de remplacement de revenus et à l'allocation d'intégration*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris  
Avenue de la Toison d'or, 87  
1060 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 541 64 84  
<https://lalieux.belgium.be>  
[info@lalieux.fed.be](mailto:info@lalieux.fed.be)

Delphine Van Bladel  
Porte-parole (FR)  
+32 476 60 02 61  
[delphine.vanbladel@lalieux.fed.be](mailto:delphine.vanbladel@lalieux.fed.be)

Sam Van De Putte  
Porte-parole (NL)  
+32 478 44 07 01  
[sam.vandeputte@lalieux.fed.be](mailto:sam.vandeputte@lalieux.fed.be)